

## **Forte préoccupation par la corruption dans la justice et par la recrudescence des interpellations des membres de la société civile et des avocats.**

Depuis sa création, Transparency Maroc suit la détérioration du classement du Maroc dans les évaluations nationales et internationales et dénonce la corruption qui sévit dans les milieux de la justice et dont l'ampleur est attestée à la fois par les résultats des enquêtes indépendantes, par la presse ainsi que par de nombreux témoignages.

La justice assume une grande part de responsabilité dans cette évolution en manquant à sa fonction de gardienne de la primauté de la loi et en subissant en son sein les influences du pouvoir de l'argent et le clientélisme. En procédant à la suppression de la Cour spéciale de justice et à la réforme de certaines dispositions pénales régissant la matière, le gouvernement semblait disposé à prendre les mesures nécessaires pour permettre à la Justice d'assumer pleinement ses fonctions dans la lutte contre le fléau.

L'efficacité et la crédibilité de l'action d'envergure qui doit être entreprise sur ce plan dépendent largement de l'effectivité du respect de la liberté d'expression, de la protection des témoins et de l'aménagement des moyens d'encourager la dénonciation y compris par l'absolution et la récompense de ceux qui collaborent avec la justice. Force est de constater que la Justice est loin de donner les signes d'une évolution sur cette voie.

De plus en plus, au moment où les acteurs de la société civile assument leur fonction citoyenne en relatant les dysfonctionnements constatés par tous et en rapportant les secrets de polichinelle qui circulent dans les couloirs des tribunaux, le parquet retrouve toute son énergie et ses initiatives pour les convoquer, demander la preuve des faits rapportés et considérer que leur divulgation offense la justice.

De telles attitudes constituent des tentatives délibérées pour intimider les auteurs de ces déclarations et maintenir le complot du silence. Elles dissuaderont à coup sûr les citoyens de témoigner des pratiques qui parviennent à leur connaissance dès lors qu'elles impliquent des fonctionnaires de la justice ou des personnalités influentes. C'est pourquoi, Transparency Maroc a exprimé sa réprobation à l'égard de la convocation par le parquet de Casablanca d'un de ses membres au sujet des exemples de pratiques de corruption dont il s'est fait l'écho au cours d'un séminaire ainsi que les manœuvres qui ont visé le groupe d'avocats de Tétouan, auteurs d'un communiqué commun sur l'état de la justice dans leur ville et que les événements ultérieurs ont largement confirmé.

Tout en exprimant à ces militants sa solidarité et son soutien, Transparency Maroc souhaite dire haut et fort que ce n'est pas la dénonciation de la corruption qui peut constituer une offense aux magistrats mais bien la démission de l'Etat face à sa progression.

A l'occasion de la journée nationale de lutte contre la corruption, le 6 janvier, Transparency Maroc lance un appel pressant au Ministre de la Justice, en sa qualité de chef du Parquet et au gouvernement dont il relève, pour que les pouvoirs dont ils sont dépositaires soient mis au service de la consolidation de la transparence et de l'Etat de Droit au lieu de servir à des règlements de compte qui minent davantage la confiance des citoyens dans leur Justice.

Elle souhaite en conséquence que ces procédures soient abandonnées et que s'ouvre une phase de coopération efficace entre la société civile, l'administration et le corps judiciaire pour renforcer l'action de la Justice dans la lutte contre ce fléau et réconcilier l'autorité judiciaire avec l'opinion publique. C'est là le prix de la crédibilité du plan d'action du gouvernement contre la corruption.

Bureau exécutif

Casablanca, le 5 Janvier 2007